

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant sur la Circulation

Rue Yves Lacelle (RD27)

Rosières

18400 LUNERY

Arrêté N° 2024-01-07

Le Maire de la commune de Lunery,

VU l'ordonnance n° 58 1216 et décret n° 58 1217 en date du 15/12/1958 portant codification sous le nom de Code de la Route des règles relatives à la Police de la circulation routière et notamment les articles R 225 et R 53.2 audit Code :

VU l'article L 131.2 du Code des Communes ;

VU les articles R 44 9.1 et R 37.1 du Code de la route ;

Considérant que les travaux **de terrassement sous chaussée/trottoir et accotement pour pose de câbles HTA** effectué par l'Entreprise TP Réseaux-Centre de ST Maur (36250) – **nécessitent une fermeture à la circulation Rue Yves Lacelle (RD 27), une déviation sera mise en place Rue du Grand Rosières direction Bois Ratier et Nouvelle Avenue Rosières– 18400 LUNERY.**

ARRÊTE:

ARTICLE 1 : A l'occasion des travaux effectués par l'Entreprise TP Réseaux Centre de St Maur, **une fermeture à la circulation sera nécessaire Rue Yves Lacelle - Rosières – 18400 LUNERY, à compter du 29 Janvier 2024 et ce jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Il sera adressé par ampliation à :

- Entreprise THOMASSET SARL
- Gendarmerie
- Archives Mairie

Lunery, le 18 Janvier 2024

Acte rendu exécutoire
Publication sur le site internet de la commune
lunery.fr le 19 Janvier 2024

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

